



Déclaration préalable CGT

CTM du 12 décembre 2017

Dans une lettre de mission du 26 septembre 2017, le Premier ministre a demandé à chaque ministre de proposer des « réformes structurelles » avec l'objectif d' « accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022 ». Trois hypothèses sont privilégiées : « transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques » ; « transferts au secteur privé » ; « abandons de missions ».

Ainsi donc voici la énième réforme de l'Etat sur les rails, Action Publique 2022 ! Comme les précédentes, la ligne directrice est de réduire les dépenses et non d'améliorer le service rendu aux usagers. Comme en 2014 avec la revue des missions de Manuel Valls, comme en 2009 avec la RGPP/REATE de Sarkozy/Fillon, l'objectif est de tailler, réduire, démanteler, abandonner, privatiser.

Le gouvernement poursuit et amplifie les politiques d'austérité mises en œuvre sous les précédentes mandatures. Pourtant l'expérience montre, tant en France qu'en Europe, que les politiques d'austérité sont partout en échec, tant sur le plan du développement économique que du point de vue de la cohésion sociale.

L'empilement des réformes successives depuis plus de trente ans et les réductions d'effectifs ont conduit dans notre ministère à des services éclatés, instables, au bord de la rupture. L'action publique 2022 ne pourra se traduire que par des dysfonctionnements en chaîne, par moins de santé publique, moins de santé environnementale, moins d'actions de l'Etat en matière de cohésion sociale et par une souffrance au travail exacerbée.

La CGT s'opposera avec énergie à un projet dévastateur en recherchant l'unité d'action de tous les personnels pour faire front.

La CGT ne participera à aucune parodie de concertation alors que les choix gouvernementaux sont déjà arrêtés. En revanche, elle demande que chaque étape s'opère dans la transparence et la communication de tous les projets, de tous les documents élaborés par le ministère, de toutes les pièces transmises au Premier ministre.

Les personnels ont le droit de savoir ce qu'on leur prépare.